

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 03/10/2019	Délibération n° 2019/31– p1/2
Objet : Approbation de la charte de mutualisation des services Adhérents/INFOCOM'94	
Nomenclature de télétransmission : 5.7.6. - Intérêt communautaire	

<u>Nombre de membres</u>	L'an deux mille dix-neuf,
En exercice : 34	Le trois octobre à dix neuf heures,
Présents : 11	
Votants : 14	
Procurations : 3	

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 26 septembre 2019, Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, à nouveau convoqué le vingt-six septembre 2019 pour le trois octobre 2019, s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Adjoint au Maire de Saint-Maurice et Président du Syndicat et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents :

Alain GUETROT, Richard DELLA MUSSIA, Joël PESSAQUE, Serge FRANCESCHI, Pierre BORNE, Christophe LINI, Pierre JUNILLON, Jean-Daniel AMSLER (arrivé au point 5), Anne-Marie BOURDINAUD, Michel CLERGEOT, Claudia MARSIGLIO

Sont représentés :

Marie CURIE a donné pouvoir à Pierre BORNE
Evelyne BAUMONT a donné pouvoir à Richard DELLA MUSSIA
Corinne POIGNANT a donné pouvoir à Christophe LINI

Sont absents excusés :

Philippe FRANCINI, Régine LANGLOIS, Christian FOSSEYEU

Sont absents :

Jacques DRIESCH, Emile JOSSELINE, Sabine PATOUX, Muguet NGOMBE, Jean-Raphaël SESSA, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Stéphane CHAULIEU, Philippe FISCHER, Florence TORRECILLA, Christophe IPPOLITO, Philippe SAJHAU, Gilles MATHIEU, Henri PETTENI, Carole DRAI, Benoit WOSSMER, Patrick GIVON

Alain GUETROT, Président, expose au comité ce qui suit :

Dans la poursuite de sa transformation, initiée à l'issue de l'Audit Voirin, le syndicat souhaite faciliter ses relations avec l'ensemble de ses adhérents et utilisateurs et travaille depuis plus d'un an sur un projet de « charte de mutualisation ».

Ayant vocation à favoriser les échanges sereins et efficaces avec les adhérents, ce document aborde entre autres le choix et l'acquisition des produits, leurs mises en services, la formation, l'accompagnement, la gestion des versions, la déclaration et le suivi d'incidents ainsi que le règlement général sur la protection des données. Elaborée après entretiens individuels des DSI pour identifier les principaux besoins et après approfondissement avec les DSI et les DGS pour matérialiser les engagements réciproques, un atelier participatif s'est réuni le 18 avril 2019 pour identifier les enjeux principaux et croiser les points de vue. Ces échanges, encadré par le Cabinet Conseil ALRIG, ont abouti au document présenté qui en est la synthèse.

Chacun s'accordera à considérer qu'un document d'une telle portée pourra évoluer au fur et à mesure de l'expérience de sa mise en oeuvre.

Séance du 03/10/2019	Délibération n° 2019/31 – p2/2
Objet : Approbation de la charte de mutualisation des services Adhérents/INFOCOM'94	
Nomenclature de télétransmission : 5.7.6. - Intérêt communautaire	

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de préciser le périmètre et le fonctionnement du syndicat pour favoriser les échanges avec ses adhérents et utilisateurs en introduisant de la méthode, de la clarté, de la transparence en vue de l'optimisation du service rendu,

Considérant la volonté du syndicat d'être en mesure de garantir un niveau de performance satisfaisant à tous les utilisateurs des ressources informatiques,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1 : approuve la « charte de mutualisation » qui est jointe à la présente délibération.

Article 2 : décide de communiquer cette charte auprès de ses adhérents.

Article 3 : charge Monsieur le Président de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait à La Varenne, le 3 octobre 2019

Le Président
Alain GUÉRON

